



TROUBLES DES APPRENTISSAGES

Document à communiquer :

- aux étudiant(e)s qui effectuent un bilan pour des troubles du langage écrit
- aux professionnels (le)s qui les expertisent (orthophoniste/ergothérapeute/psychomotricien/neuropsychologue).

Lors de la <u>première demande</u> d'aménagement d'examens et/ou de cursus universitaire ou post-bac, l'étudiant(e) doit présenter un bilan (datant de moins de 1 an) réalisé par un(e) orthophoniste. Pour les demandes suivantes, la validité du bilan est de 3 ans.

Ce bilan procède d'entretiens, de passation de <u>tests normés et standardisés</u>, d'évaluation des performances dont les résultats quantitatifs (scores et temps de réaction) sont rendus en écart type (ET, DS en anglais) et/ou en rang percentile (RP) ; il donne lieu à des recommandations et à une restitution de bilan.

Les tests les plus couramment utilisés en population adulte sont les batteries EVALAD ; ECLA-16+ ; EXALANG LYFAC ; BHK, Alouette-R et DRA. Le bilan comprend plusieurs étapes :

ANAMNESE	Plaintes – Origine du problème – Parcours scolaire – Difficultés perçues dans les études - Stratégies de compensation
Vitesse / Compréhension / Qualité de lecture	Texte asémantique – Texte sémantique – Mots réguliers / irréguliers / pseudo mots
Orthographe (avec typologie de fautes)	Dictée de : texte - mots réguliers / irréguliers / pseudo mots - restitution écrite
Métaphonologie	Suppression de phonèmes – Contrepèteries – Répétition de pseudo mots
Vitesse et qualité de l'écriture	Graphisme selon contexte (dyspraxie/dysgraphie)
Vitesse de transcription sur ordinateur	Graphisme selon contexte (dyspraxie/dysgraphie)
Autres compétences	Mémoire de travail – Attention– accès au lexique oral (Dénomination orale, Fluence verbale) – dénomination rapide - Stratégies de compensations (éventuellement : compréhension orale)
Impacts des troubles	Fatigue – Distractibilité – Lenteur – Organisation – Attention
Recommandations	Concernant la prise en charge et les aménagements d'études (examens, cursus,)

Groupe de travail (axe 4, 2012) a émis un avis unanime conditionnant une demande d'aménagement aux examens pour troubles des apprentissages entraînant une situation de handicap.

- Bilan orthophonique/psychomoteur/ergothérapeutique/neuropsychologique où l'analyse des résultats doit donner aux différents items :
- i. au moins 3 ds pour au moins un item;
- ii. au moins -2 ds pour plus de la moitié des autres items sauf lycées et 3èmes cycles ayant eu un long passé de rééducation car la lecture se normalise (1ds) au détriment d'un temps de traitement qui reste très coûteux et ralenti (< -2 ds).